









## Septembre 2017, La lutte continue

### PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER UN ENFANT N'EST PAS UNE MARCHANDISE

La procédure d'appels à projets mise en œuvre par M. Gillet, Président du Conseil Départemental 49, est brutale et scandaleuse. Le secteur social, public et privé, maltraité depuis des années, continue d'exiger l'arrêt du délitement de ses missions et de leur qualité.

# L'intersyndicale et le collectif des salariés appellent

# le Jeudi 21 septembre 2017:

- Dès 8h45 à une mobilisation à Ethic Etap au lac de Maine lors de la journée d'étude « Enfance en danger »
- Dès 13h, place du ralliement, à la manifestation nationale

Travailleurs Sociaux, Etudiants, Citoyens de tous les Départements, quel que soit votre champ d'action, **mobilisons-nous!** 

# L'intersyndicale CFE-CGC, CGT, FO, SUD et le Collectif des Salariés appellent à la grève les salariés du secteur social public-privé.

Nous défendons une protection de l'enfance respectueuse de chacun. Nous exigeons le retrait des appels à projet. Nous alertons le Conseil Départemental sur les conséquences désastreuses de ses décisions.

Dans la continuité une assemblée générale est prévue à 17h. à la bourse du travail à Angers.

# Après l'Action du 4 juillet 2017 lors des Assises nationales de la protection de l'enfance, <u>Pourquoi doit-on rester mobilisé ??</u>

#### Parce que la procédure juridique n'est pas finie!

La décision du juge des référés suite aux recours administratifs déposés par l'Association ARPEJE 49, ne portait que sur le caractère d'urgence et par conséquent suspensif de la procédure. Il n'a en rien statué sur le fond et la procédure se poursuit. Il est nécessaire de continuer à faire pression sur le Conseil départemental afin que les associations maintiennent leurs activités tant que la procédure n'est pas allée à son terme.

Par ailleurs d'autres actions juridiques sont encore à l'étude pour :

- Le soutien de l'ARPEJE 49 dans sa procédure
- La défense globale des salariés du secteur.

#### Casse sociale : une réalité affichée

Lors d'une commission de travail au début de l'été, réunissant les associations retenues et non retenues suite aux appels à projets, un bilan des besoins en personnels a été fait par chaque association. Clairement, le compte n'y est pas.

Le total des besoins plafonnerait autour **de 240 postes (ETP)** alors que nous estimons aujourd'hui que **400 à 450 salariés** vont perdre leur emploi actuel. Tout en sachant que sur les 240 postes, aucune obligation de reprises des salariés en poste actuellement n'est posée. De plus, les postes nécessaires dans certaines associations retenues risquent d'être prioritairement pourvus dans le cadre d'un reclassement interne.

Dans le même ordre d'idée, sur la question de la qualification, les propositions de postes ne correspondent pas systématiquement au niveau de qualification actuelle et au contrat de travail. Nous avons donc la crainte que ces professionnels qualifiés se retrouvent sans emploi à l'issue de la « bourse à l'emploi » mise en place par le Conseil Départemental.

Pour ce qui est des conditions de travail, une grande partie de ces postes seront proposées sans référence ou alors simplement partielle à la CCN 66.

Sans réelle reprise ni négociation collective globale, chaque salarié va se retrouver seul face à son avenir.

### Pour stopper la dégradation des conditions d'accompagnement et d'accueil.

Maltraitance des salariés, des enfants, des familles déjà impactés par la réorganisation des services d'aide sociale à l'enfance et les baisses budgétaires, les appels à projets vont accentuer la dégradation de la protection de l'enfance

La complexité des situations nécessite un accompagnement par des professionnels qualifiés, nombreux, en capacité d'assurer au quotidien leurs missions.

Les appels à projets vont contraindre des enfants à subir une discontinuité dans leur prise en charge avec déménagement, changement d'adultes référents et turn-over de personnel étant donné les futures conditions de travail.

### Un seul mot d'ordre : retrait des appels à projets.